

Comment l'utiliser ?



Tu peux commander ton chéquier à partir du 29 mai 2012 jusqu'au 31 mai 2013 et l'utiliser jusqu'au 14 juin 2013 pour une activité qui se déroule jusqu'au 14 juin 2013.

Il te suffit de présenter ton chèque et une pièce d'identité (carte d'identité, livret de famille) auprès du partenaire concerné dont tu trouveras la liste sur le site internet du Conseil Général et de compléter le prix de la cotisation ou de l'entrée.

Attention : Tu ne pourras pas utiliser ton chéquier pour des activités dont le prix d'entrée ou cotisation est inférieur ou égal à la valeur faciale du chèque, c'est à dire qu'il n'y aura ni gratuité, ni remboursement en monnaie sur la remise d'un chèque.

Ne sont retenus comme partenaires que les structures cantaliennes reconnues par le Conseil Général dans le cadre de ses politiques sectorielles et disposant de professionnel(s) qualifié(s) (Brevets fédéraux dans le cadre de fonctionnement de clubs sportifs et Brevets ou diplômes d'Etat pour les autres activités).

Comment ça marche ?

Tu peux cumuler les chèques de 12 €, 3 € et 2 € pour une cotisation annuelle, une licence, un abonnement dans le domaine sportif ou culturel.

Exemple : Tu souhaites t'inscrire auprès d'un club de Judo qui demande une cotisation de 33 €, tu peux utiliser tes chèques d'activités sportives de 12 €, 3 € et 2 € et compléter ton paiement de 16 €.

Tu peux aussi assister à des spectacles ou à des matchs en utilisant les chèques de 2 € ou de 3 €.



N'oublie pas de renseigner le verso du chèque avant de le remettre à un partenaire.

Où est ce que je peux utiliser

les chèques **PASSCANTAL** ?



Les partenaires clubs associations (...) sont tous répertoriés dans le guide qui est disponible sur le site internet du Conseil Général du Cantal que tu peux consulter. La liste sera régulièrement mise à jour sur ce site.

Si tu souhaites utiliser ton chèque chez un partenaire qui n'a pas encore été répertorié, demande-lui d'appeler le **0 800 22 68 25** (0 800 CANTAL) de 14h30 à 16h30 du lundi au vendredi, durant les mois de Juillet-Août et en période scolaire, c'est un numéro gratuit qui lui permettra d'obtenir les renseignements nécessaires à son éventuelle adhésion au dispositif.

Renseignements complémentaires :

0 800 22 68 25 (0 800 CANTAL numéro vert gratuit) de 14h30 à 16h30, du lundi au vendredi, durant les mois de Juillet-Août et en période scolaire.

Connecte-toi : **www.cantal.fr**



cantal
AUVERGNE

**Pour 8 €
reçois 100 €
de réduction**

**PASS
CANTAL**
La réduc qui fait la diff !

cantal
LE DÉPARTEMENT

Chaque jour à vos côtés

HIPPODOM (SARL Cantal Reprapraphel) - © Fotolia - Ne pas jeter sur la voie publique.

PASS CANTAL
La réduc qui fait la diff !

le PASSCANTAL

(chéquier de réduction) est destiné à tous les jeunes cantaliens, sans critère de ressources, âgés de 11 à 17 ans (nés entre 1995 et 2001).



Quels sont les objectifs du PASSCANTAL ?

- > Permettre aux jeunes cantaliens, âgés de 11 à 17 ans de découvrir et de pratiquer, en dehors du temps scolaire, des activités culturelles, sportives et de loisirs.
- > Valoriser des activités de proximité sur l'ensemble du département.
- > Accompagner financièrement les familles.
- > Soutenir les actions et initiatives développées dans ces domaines par les structures concernées (associations, communes, communautés de communes ...).

Composition

de ton chéquier

- **3 CHÈQUES POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES**
 - 1 chèque de 12 € pour une adhésion, un abonnement ou un stage sportif.
 - 1 chèque de 3 € pour des manifestations et découvertes sportives (entrée match).
 - 1 chèque de 2 € pour des manifestations et découvertes sportives (entrée match).
- **3 CHÈQUES POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES**
 - 1 chèque de 12 € pour une adhésion, un abonnement ou un stage culturel.
 - 1 chèque de 3 € pour des manifestations et découvertes culturelles (entrée spectacle), un spectacle du festival Hibernarock ou de la programmation Scènes en partage.
 - 1 chèque de 2 € pour des manifestations et découvertes culturelles (entrée spectacle), un spectacle du festival Hibernarock ou de la programmation Scènes en partage.
- **1 CHÈQUE DE 11 € POUR LES SALLES DE SPECTACLES CANTALIENNES (PRISME, VIC SUR CÈRE)**
- **3 CHÈQUES D'UN MONTANT RESPECTIF DE 3 € POUR LE CINÉMA**
- **3 CHÈQUES D'UN MONTANT RESPECTIF DE 2 € POUR L'ACHAT DE LIVRES OU PARTITIONS DE MUSIQUE**
- **4 CHÈQUES DE 8 € POUR DES ACTIVITÉS SAISONNIÈRES ESTIVALES** (du 15 juin 2012 au 15 septembre 2012) dont 1 pouvant être également utilisé pour les activités hivernales (du 15 décembre 2012 au 31 mars 2013).
- **1 CHÈQUE DE 8 € POUR UN FORFAIT DE SKI ALPIN AU LIORAN, SAISON 2012/2013**



Avec ton chéquier c'est toi qui décides ...



Facile ! Comment obtenir ton chéquier ?

Tu devras simplement fournir, avant le 31 mai 2013 :

- **Un bon de commande**
Téléchargeable sur le site Internet du Conseil Général : www.cantal.fr ou disponible à partir du 29 mai 2012 Conseil Général, auprès des mairies, des communautés de communes, des Points d'Information Jeunesse, des centres sociaux les plus proches ou dans les collèges et lycées.
- **Un justificatif d'âge** (carte d'identité ou livret de famille) et de résidence sur le département de ton ou tes représentants légaux (feuille d'imposition ou facture d'électricité...).
- **8 € sous forme de chèque** libellé à l'ordre du Payeur départemental ou en espèces. Et adresser le tout au :
CONSEIL GÉNÉRAL du Cantal
Service Education, Jeunesse, Sports et Culture
Mission PASSCANTAL
Hôtel du Département
28, Avenue Gambetta
15000 AURILLAC

15 jours plus tard, tu recevras chez toi ton chéquier personnalisé à ton nom.

www.cantal.fr